

DROITS DE SCOLARITÉ EXIGÉS DES ÉLÈVES PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR DU CANADA ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROGRAMME D'ÉTUDES	NUMÉRO DU PROGRAMME	DURÉE (en heures)	DROITS SCOLARITÉ	FRAIS AFFÉRENTS	
				Cahiers et équipements personnels (à acheter au CFPBJ)	Assurance maladie et hospitalisation
Assistance à la personne en établissement et à domicile	5358	870	14 597 \$	221 \$	68 \$ / mois
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	5273	630	30 747 \$	940 \$*	68 \$ / mois
Conduite de machines de traitement du minerai	5274	900	21 043 \$	495 \$*	68 \$ / mois
Forage et dynamitage	5369	900	36 028\$	201 \$*	68 \$ / mois
Mécanique d'engins de chantier	5331	1 800	38 374 \$	941 \$*	68 \$ / mois
Santé, assistance et soins infirmiers	5352	1 800	38 313 \$	500 \$*	68 \$ / mois

* Certains équipements personnels, non compris dans ces frais, devront être achetés par l'élève s'il ne les possède pas déjà.

Les droits exigés sont sujet à changement selon les paramètres en vigueur au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

Mise à jour 2023-01-10